Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de
VAUCLUSE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 084-218400570-20261012-DEL_26_09_01-DE

SEANCE DU 12 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six et le douze du mois d'octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 07.10.2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Nombre de membres :
- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 11
- Qui ont pris part à la délibération..... 11

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, M. Adrien AUBERT, Mme Laëtitia EBOLI-NICOLAS, Mme Séverine GUILLOT, M. Maurice JEAN, M. Benoît MAIRE, Mme Corinne MOUREAU – BAHRAOUI, M. Lionel NICOLAS, M. Laurent QUEYTAN, Mme Flore RICHARD, Mme Johanna TARDY.

Formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Néant.

OBJET DE LA DELIBÉRATION
n° *26-09-01*

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. Lionel NICOLAS a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-15 et L.2511-10,

CONSIDERANT que les articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient qu'au début de chaque séance, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance,

CONSIDERANT qu'il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la désignation de ***M. Lionel NICOLAS*** en tant que secrétaire de séance du Conseil municipal du 12 octobre 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Lucien AUBERT

MAIRIE DE JOUCAS (Vaucluse)

Le Secrétaire de séance,

Lionel NICOLAS